



Le 15 juin 2021

Synd.AG.2020-4

## **Rapport d'activité du Syndicat pour la période de novembre 2019 à décembre 2020**

### **1. FICSA**

Un membre du Comité du Syndicat a participé à la 73<sup>e</sup> session du Conseil de la FICSA 2020 qui s'est tenue au siège de l'Organisation Maritime Internationale (IMO) à Londres, du 10 au 14 février 2020.

Le rapport final du 73<sup>e</sup> Conseil de la FICSA peut être consulté l'adresse suivante :

<https://www.syndicat-uit.org/pdf/communications/2020/2020-04-16.pdf>

#### **1.1 ACPAQ**

[Veillez trouver le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2019.](#)

L'ACPAQ (*Advisory Committee on Post Adjustment Questions*, en anglais) est le Comité consultatif sur les questions d'ajustement de poste de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

L'ACPAQ aurait dû tenir sa 42<sup>e</sup> session au siège de l'ONU à New-York, du 11 au 18 mai 2020.

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

Le rapport complet (en anglais seulement 2019 ?) peut être lu [ici](#).

### **2. CCISUA**

La situation sanitaire a fait que les deux réunions physiques annuelles de notre fédération, son assemblée générale de juin et sa réunion de novembre « mid-term meeting » ont eu lieu virtuellement.

Vous pourrez trouver ici les informations y relatives. [Lien doc pdf sur site syndicat à poster](#)

### 3. COMPLÉMENTAIRE SANTÉ MSPINT

#### POUR RAPPEL

La grille tarifaire 2021 n'est pas différente de celle de 2020, elle est [publiée et mise en ligne](#) sur le site web du Syndicat.

Pour 2021 aucune indexation des cotisations.

Un exposé sur les dépenses liées à MSPINT en 2019 et aux subventions y associées sera fait lors de la présentation du rapport financier.

La dernière réunion de concertation entre le Comité du Syndicat et MSPINT a eu lieu le 30 Octobre 2020.

Pour information quelques chiffres concernant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Sou le contrat CMIP et non UNSMIS) :

1. Nombre assurés Actifs : **177**
  - Nombre Ayants droits Actifs : **255**
  - Nombre Actifs + Ayants droits : **432**
2. Nombre assurés Retraités : **140**
  - Nombre Ayants droits Retraités : **41**
  - Nombre Retraités + Ayants droits : **181**

Nombre assurés global (1+2): **613**

Total des cotisations :	978'232.- CHF
Total des dépenses :	844'895.- CHF

Il est à noter que le chiffre des sinistres n'est pas définitif pour les demandes de remboursement qui concernent 2019.

### 4. JURIDIQUE

Plusieurs dossiers de recours sont toujours en cours de traitement au tribunal du BIT (TAOIT) (<http://www.ilo.org/tribunal/lang--en/index.htm>):

- Plusieurs cas de contestation dans le cadre d'une procédure de sélection
- Le cas dit de « Paycut » cf jugement 4137 soldé au bénéfice des plaignants

## POUR RAPPEL

Le Syndicat du Personnel de l'UIT Genève est assuré à la CAP (Groupe ALLIANZ), sous la police N o . Z753204355.

Le Syndicat offre à tous ses membres une couverture juridique à hauteur de 20 000 CHF par cas particulier, avec une franchise de 1 000 CHF à verser à l'avocat retenu pour défendre le cas.

Le Syndicat retient les services de trois conseillers juridiques :

Un conseiller bilingue anglais/français, Me Vareil, familier des organisations internationales. Il traite les dossiers des membres dès le début de la procédure interne à l'UIT, ce qui permet au Syndicat de ne pas devoir ouvrir systématiquement un nouveau sinistre à la CAP suite à chaque nouvelle plainte d'un de nos membres.

Une conseillère de langue anglaise, familière des organisations internationales sur le même principe que Me Vareil.

Le cabinet d'avocats Bratschi \* à Lausanne, bilingue anglais/français nous a consentit des conditions particulières dans le cas où nous devrions faire appel à ses services en urgence.

\* : représenté par Me Fresquet, Me Babey et Me Jelovac, dans le cas où il serait impossible de faire appel à Me Vareil et Me Dhinakaran.

CF : annexe 7 point 7.1 sur la procédure interne et suivant.

Toutes les personnes qui souhaitent contester une décision administrative doivent obligatoirement suivre la procédure administrative interne, avant toute démarche au tribunal de l'OIT. Des informations détaillées sur la procédure et les délais à respecter sont disponibles sur le site web du Syndicat prochainement.

Le rendement (Dommage-/coûts des sinistres) du contrat depuis le 01.01.2015 jusqu'à au 28.09.2020 est le suivant :

Année	au Prime nette en CHF	Nombre de sinistres	En cours	Coûts des sinistres (incl. réserves) en CHF	Rendement en %
2015	48'000.00	5	-	54'094.64	133
2016	48'000.00	3	1	53'014.70	130
2017	48'000.00	4	1	60'000.00	145

2018	48'000.00	4	1	29'729.28	82
2019	48'000.00	1	1	20'000.00	62
<b>TOTAL</b>	<b>240'000.00</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>216'838.62</b>	<b>110</b>
2020	49'000.00	2	2	15'000	

Le rendement du contrat en 2019 était de 123%. Nous avons fait preuve d'un usage raisonné de ce contrat en 2019 grâce à l'ouverture d'un seul sinistre. Ainsi nous pu établir son rendement à 110 % fin septembre 2020.

Comme expliqué lors de l'AG 2019 nous avons subit une augmentation de prime en 2020 (basé sur le rendement de 2019) afin de pouvoir conserver la couverture de CHF 20.000 pour les cas individuels et de CHF 30'000 pour ceux de groupe.

D'où le rôle très important de nos 3 conseils Me Dhinakaran, Me Vareil et Me Fresquet en ce qui concerne la procédure interne, ce qui réduit le nombre de cas via la CAP.

## 5. RELATION AVEC L'ADMINISTRATION DE L'UIT

Nous avons eu un certain nombre d'échanges avec l'administration en cette année 2020.

Ils ont concerné principalement des cas personnels, certains en collaboration avec le Conseil du Personnel de l'UIT.

Malgré et toujours une certaine lenteur, des discussions sur divers sujets concernant les statuts du syndicat et le personnel se poursuivent.

Le Comité du Syndicat du Personnel est d'avis qu'il est plus facile d'engager le dialogue et de se faire considérer pour mettre en place des solutions aux problèmes du personnel.

Sur certains sujets, le Comité du Syndicat œuvre en suivi du Conseil du Personnel sur des cas personnels demandant l'intervention de nos conseillers juridiques.

## 6. LE FONDS D'ENTRAIDE

En 2019 nous avons aidé 11 personnes dont 2 nouvelles personnes.

Les engagements sont bien respectés à une exception près. Cette situation vient de se

résoudre récemment. Nous vous rappelons qu'en cas de d'incidents « prévisibles » ou non il faut prévenir immédiatement la trésorière svp.

Les prêts ne sont pas recouverts sur le salaire de l'UIT mais au moyen de virements permanents effectués par les intéressés sur le compte postal du syndicat dédié au fonds d'entraide.

Un total de 11 913.50 CHF a été remboursé dans l'année.

Solde au 31/12/2020 incl. écriture d'ouverture  
Solde au 31/12/2020 sans écriture d'ouverture

25,365.21 D  
11,913.50 D

Les détails financiers de cette rubrique sont disponibles dans les documents de la série. DOC. AG. Synd.3.

## 7. Points sur les actions à mener par le comité suivant l'AG 2019

Les décisions ci-dessous ont été prises lors de l'AG 2019:

- Encourager les nouveaux membres du personnel à devenir membre du Syndicat lors de leur entrée en service. Les sensibiliser sur les services offerts par le Syndicat.

Cela a eu lieu grâce à la présentation aux "nouveaux" via la réunion annuelle HRMD Induction presentation.

Le comité a mis en place et a continué des communications régulières tant sur le site web du syndicat sur [sa page d'accueil](#), qu'à travers des emails à ses membres.

- Une étude sera faite pour que soit adoptée lors de la prochaine assemblée un principe de cotisation adaptée pour les membres du groupe II, l'étude devra se baser sur un pourcentage du salaire local ou sur un forfait mensuel.

Cela est en attente, le comité n'a pas eu le temps matériel de se pencher sur une solution étant donné l'environnement sanitaire et d'autres priorités liées principalement au soutien de collègues en difficulté.

- Le comité s'engage à mener une réflexion sur les propositions concernant la création d'un fonds de solidarité d'ici 2020 afin de revoir le principe de subvention pour 2021.

Le comité juge qu'il est encore trop tôt. Il faut encore se donner 1 à 3 ans pour voir comment la réserve de stabilité évolue avec le nouveau contrat MSPINT ainsi que les bénéfices réalisables en fin d'exercice financier avec une contribution aux fédérations en baisse qui soulagera les comptes à long terme et une inconnue quant à la prime de l'assureur juridique CAP qui a vocation à baisser si l'on maîtrise la sinistralité (La CAP a une visibilité à 7 ans). Il nous faut se maintenir autour de 300 membres au minimum et augmenter la population d'assuré MSPINT actifs.

- Le comité s'engage à fournir les informations complémentaires demandées par l'assemblée concernant les dépenses de 52 000 CHF .

L'assemblée extraordinaire du 21 Février 2020, en présence d'Exaplan, fiduciaire représentée par Mme Orsini, a répondu à ces questions.

En résumé :

AG 2019 -

Autre charges	26 929,86	52 548,39
---------------	-----------	-----------

Et explications par Exaplan en février 2020 -

Autre charges	26 929,86	27 741,15
Charges extraordinaires	0,00	24 807,24

- Autres charges (CHF 27.741,15) : Cotisation annuelle FICSA (27.555.65) et abonnement Infomaniak (CHF 185.50).

- Charges extraordinaires (CHF 24.807,24) : Le compte CCP 14-641518-5 (fonds d'entraide) ne nous ayant pas été fourni l'année précédente, nous avons supposé qu'il n'y avait pas de mouvement et reporté le solde de CHF 42.444,15. Il s'est révélé en 2018 que le solde d'entrée était en fait de CHF 17.636,91. Comme il est impossible de corriger rétroactivement les comptes 2017, c'est en début d'année 2018 que la différence de CHF 24.807,24 a dû être passée en pertes et profits.

## 8. PARTENARIATS

Des tarifs spéciaux d'assurances privées (auto, habitation, responsabilité civile, ménage, etc.) ont été négociés pour les membres du Syndicat de l'UIT et les membres de l'association des anciens fonctionnaires de l'UIT.

Etant donné les différences notables entre les systèmes suisse et français, les sociétés suivantes ont été retenues: First-Partner (notamment pour les membres domiciliés en Suisse) et Vigny-Depierre (notamment pour les membres domiciliés en France), ainsi que la BCGE.

La société First-Partner a négocié 10% de remise sur les contrat assurance juridique Privalex.

L'accord avec [le Garage Emil FREY Genève](#) est maintenu pour 2021.

Vitam Parc et le cinéma Pathé Suisse font l'objet de conditions particulières.

A cause de conditions financières devenues problématiques, ainsi que le peu de demandes de la part des membres, nous avons dû mettre un terme au partenariat avec le cinéma Pathé France en 2020.

Les différentes offres respectives sont disponibles sur le site [web du Syndicat](#).

## 9. SITE WEB

Le site est régulièrement mis à jour suivant l'actualité.

---